

Chutes

(mars 2023)

Explication

Les chutes sont fréquentes et peuvent être dues à de nombreux facteurs. Elles peuvent causer des blessures graves. Des interventions multifactorielles peuvent prévenir les chutes et leurs séquelles.

Étiologie

(liste non exhaustive)

- Affections médicales (p. ex. vertige, troubles de la démarche, syncope)
- Affections psychiatriques (p. ex. trouble cognitif, trouble de l'usage d'une substance)
- Médicaments
- Facteurs de risque environnementaux ou comportementaux (p. ex. surface de marche, choix de chaussures)
- Autres causes (p. ex. baisse de la vision, mictions impérieuses)

Objectifs principaux

Dans le cas d'un patient présentant un risque de chutes, le candidat devra déterminer les facteurs en cause et mettre en place un plan approprié de prise en charge et de prévention.

Objectifs spécifiques

Dans le cas d'un patient présentant un risque de chutes, le candidat devra

- recenser et interpréter les constatations cliniques cruciales, notamment celles fondées sur :
 - a. une description des chutes récentes et antérieures;
 - b. une anamnèse portant sur les facteurs de risque (p. ex. affections médicales, antécédents médicamenteux, trouble de l'usage d'une substance);

- c. les dangers liés à l'environnement physique;
- d. une évaluation physique et fonctionnelle complète;
- recenser et interpréter les examens pertinents;
- établir un plan efficace de prise en charge initiale, notamment :
 - a. prendre en charge toute maladie aiguë et chronique en portant une attention particulière à la révision de la médication du patient;
 - b. suggérer des interventions précises visant à prévenir d'autres chutes (p. ex. entraînement visant l'équilibre et la démarche, exercices de renforcement musculaire);
 - c. suggérer des interventions appropriées en matière de sécurité à la maison (p. ex. élimination des dangers liés à l'environnement physique, barres d'appui, dispositifs d'appel d'urgence);
 - d. orienter le patient en vue de consultations appropriées, notamment auprès de médecins spécialistes et d'autres professionnels de la santé (p. ex. physiothérapeute et ergothérapeute, travailleur social, pharmacien);
 - e. orienter le patient vers un service de réadaptation en toxicomanie, le cas échéant (p. ex. conseiller en toxicomanie, programme de désintoxication et de réadaptation).